



ASSURANCE SCOLAIRE

Mutuelle Saint-Christophe

Adhésion individuelle

Protégez votre enfant en toutes circonstances

Cher parent d'élève,

Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance à tarif négocié auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, 1er assureur de l'enseignement privé.

Ce contrat collectif vous permet de protéger votre enfant en toutes circonstances qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires pour 11 €. Vous pouvez choisir d'y adhérer.

Retrouvez les avantages de ce contrat et la façon d'y adhérer dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe.

> Téléchargez la documentation

Retrouvez toutes les informations utiles concernant cette assurance scolaire sur l'[espace parents](#) de la Mutuelle Saint-Christophe.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information précisant les garanties, la définition des exclusions et le tarif pour lequel votre enfant est protégé.